

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 mars 2022
Français
Original : anglais

**Lettres identiques datées du 28 mars 2022, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Ghana
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre du Président de la République du Ghana et Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué du Sommet extraordinaire de la Conférence sur la situation au Mali, en Guinée et au Burkina Faso, daté du 25 mars 2022 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité, au titre de la question intitulée « Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Harold A. Agyeman



**Annexe aux lettres identiques datées du 28 mars 2022 adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Ghana
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

**Sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'État
et de gouvernement des États membres de la Communauté
économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur la situation
politique au Mali, en Guinée et au Burkina Faso, tenu le 25 mars
2022 à Accra**

Communiqué final

1. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est réunie en session extraordinaire à Accra (République du Ghana) le 25 mars 2022, sous la présidence du Président de la République du Ghana et Président en exercice de la Conférence, S. E. M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo.

2. La session extraordinaire a été consacrée à l'examen des faits récents qui se sont déroulés sur le plan politique au Mali, en Guinée et au Burkina Faso depuis le dernier Sommet extraordinaire, qui s'était tenu à Accra le 3 février 2022.

3. Étaient présents à cette session, les chefs d'État et de gouvernement ci-après, ou leurs représentants dûment mandatés :

S. E. M. Patrice Talon, Président de la République du Bénin ;

S. E. M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana ;

S. E. M. Umaro Sissoco Embaló, Président de la République de la Guinée-Bissau ;

S. E. M. Mohamed Bazoum, Président de la République du Niger ;

S. E. M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal ;

S. E. M. Isatou Touray, Vice-Président de la République de Gambie ;

S. E. M. Yemi Osinbajo, Vice-Président de la République fédérale du Nigéria ;

M. Rui Alberto De Figueiredo Soares, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration régionale de la République de Cabo Verde ;

M. Fidèle Sarassoro, Ministre-Directeur de Cabinet du Président de la République de Côte d'Ivoire, représentant le Président de la République de Côte d'Ivoire ;

M. Simfeitcheou Pre, Ministre Conseiller spécial du Président de la République togolaise, représentant le Président de la République togolaise ;

S. E. M. Al Hassan Conteh, Ambassadeur de la République du Libéria auprès de la République fédérale du Nigéria et Représentant permanent auprès de la CEDEAO, représentant le Président de la République du Libéria ;

S. E. M^{me} Franciss Virginia Anderson, Haute-Commissaire de la République de Sierra Leone au Ghana.

4. Ont également assisté au Sommet :

S. E. M. Goodluck Ebele Jonathan, ancien Président de la République fédérale du Nigéria et Médiateur de la CEDEAO au Mali ;

S. E. M. Jean-Claude Kassi Brou, Président de la Commission de la CEDEAO ;

S. E. M. Abdoulaye Diop, Président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ;

M. El Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ;

James Aji, officier de liaison du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel auprès de la CEDEAO, représentant M. Mahamat Saleh Annandif, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

5. Les chefs d'État et de gouvernement ont examiné le rapport présenté par S.E. M. Goodluck Ebele Jonathan sur la situation au Mali, ainsi que les rapports des missions ministérielles en Guinée et au Burkina Faso présentés par la Ministre ghanéenne des affaires étrangères et de l'intégration régionale et Présidente du Conseil des ministres de la CEDEAO, M^{me} Shirley Ayorkor Botchwey.

6. Les chefs d'État et de gouvernement ont également examiné les notes portant sur la situation politique et l'état de la sécurité au Burkina Faso, en Guinée et au Mali, présentées par S.E. M. Jean-Claude Kassi Brou, Président de la Commission de la CEDEAO.

7. La Conférence s'est félicitée de la qualité des rapports présentés et a pris note des recommandations qui y figurent.

S'agissant de la situation politique et sociale au Mali

8. La Conférence note que l'état de la sécurité et la situation humanitaire au Mali continuent de se dégrader du fait des attaques perpétrées par des groupes terroristes, qui ont fait des morts et des blessés parmi les civils et les militaires.

9. La Conférence note que durant la dernière mission du Médiateur de la CEDEAO au Mali, qui s'est déroulée du 18 au 20 mars 2022, les autorités de transition ont proposé un calendrier de 24 mois, c'est-à-dire deux années supplémentaires, venant s'ajouter aux 18 mois déjà écoulés.

10. La Conférence constate qu'au vu de la conjoncture mondiale sur les plans politique et de la sécurité, il faut de toute urgence parvenir à un accord afin d'éviter toute nouvelle dégradation de la situation dans le pays.

11. La Conférence regrette que le Président de la transition n'ait pu honorer personnellement l'invitation qui lui avait été adressée de participer au Sommet afin de trouver une solution à la situation en cours au Mali.

12. La Conférence se félicite de l'action menée par le Médiateur de la CEDEAO pour arrêter par consensus un calendrier permettant de garantir un retour rapide à l'ordre constitutionnel, en application des décisions et des protocoles de la CEDEAO et de l'Union africaine.

13. La Conférence exhorte par conséquent les autorités de transition à adhérer à la période supplémentaire de 12 à 16 mois qui a été décidée par l'équipe technique conjointe de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, en vue de la prolongation de la transition à compter du 15 mars 2022, en tenant

compte des activités requises pour le déroulement de l'élection présidentielle. La Conférence décide de dépêcher le Médiateur au Mali en vue de poursuivre et de mener à bien, avec les autorités de transition, les pourparlers relatifs au chronogramme.

14. De plus, la Conférence décide :

- a) de maintenir les sanctions imposées le 9 janvier 2022 ;
- b) de poursuivre le dialogue en vue de parvenir à un accord permettant de garantir la levée progressive des sanctions ;
- c) demande aux partenaires d'accroître leur appui humanitaire au Mali.

15. La Conférence se déclare vivement préoccupée par la dégradation de l'état de la sécurité au Mali. Elle exhorte les autorités de transition à redoubler d'efforts afin de renforcer la sécurité dans le pays et demande de nouveau aux États Membres et à la Commission d'accompagner les efforts des autorités de transition à cet égard.

S'agissant de la situation politique et sociale en Guinée

16. La Conférence se dit gravement préoccupée par l'absence de visibilité concernant la transition. Elle note que l'échéance de six mois fixée par la CEDEAO pour le déroulement des élections n'a pas été respectée. De plus, le calendrier de la transition n'est pas disponible, des priorités n'ont pas été établies et les progrès sur le plan du processus de transition ont été limités. De même, la situation sociopolitique se dégrade, faute de concertation suffisante entre le Gouvernement et les parties prenantes et les acteurs de la société civile.

17. Au regard de cette situation, la Conférence :

- a) demande instamment qu'un calendrier de transition acceptable soit parachevé au plus tard le 25 avril 2022. Après ce délai, des sanctions économiques et financières seront immédiatement appliquées ;
- b) demande au Gouvernement de promouvoir l'inclusion et le dialogue auprès des parties prenantes politiques et des acteurs de la société civile pendant la transition afin d'atténuer les tensions dans le pays et de garantir une transition pacifique ;
- c) exhorte les autorités de transition à respecter la législation et la réglementation au cours du processus visant à recouvrer les biens présumés de l'État.

18. Au vu de la crise sociopolitique et de la nécessité urgente de faciliter le dialogue entre toutes les parties prenantes, la Conférence réaffirme la décision de désigner un facilitateur.

S'agissant de la situation politique et sociale au Burkina Faso

19. La Conférence se déclare vivement préoccupée par la détention persistante, depuis le coup d'État, de l'ancien Président, Roch Marc Christian Kaboré, malgré les nombreux appels lancés en vue de sa libération inconditionnelle. Elle note également que les autorités de transition peinent à améliorer l'état de la sécurité dans le pays et à trouver des solutions à la situation humanitaire.

20. De même, la Conférence demeure très préoccupée par la durée de la période de transition, fixée à 36 mois, d'après la Charte de la transition.

21. À cet égard, et conformément au Communiqué publié par le Sommet extraordinaire du 3 février 2022, la Conférence :

- a) réaffirme sa ferme condamnation du coup d'État du 24 janvier 2022 ;

b) exige la libération immédiate et inconditionnelle du Président, Roch Marc Christian Kaboré ;

c) décide de maintenir la suspension du Burkina Faso de toutes les institutions de la CEDEAO jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel ;

d) exige le parachèvement, au plus tard le 25 avril 2022, d'un calendrier de transition acceptable : passé ce délai, des sanctions économiques et financières seront immédiatement appliquées ;

e) demande à la communauté internationale de renforcer son soutien humanitaire au Burkina Faso.

22. La Conférence décide également de nommer un médiateur pour le Burkina Faso afin de faciliter le dialogue entre toutes les parties prenantes et d'assurer une transition en douceur.

23. La Conférence exhorte les autorités de transition à redoubler d'efforts pour renforcer la sécurité dans le pays et invite les États membres et la Commission à accompagner les efforts des autorités de transition à cet égard.

24. Enfin, la Conférence demande à l'Union africaine, à l'Organisation des Nations Unies et à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux de continuer d'appuyer les mesures de la CEDEAO au Mali, en Guinée et au Burkina Faso, afin de maintenir la paix et la stabilité dans la région.

25. À l'issue de leurs délibérations, les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur profonde gratitude au Président de la République du Ghana et Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, S.E. M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, de son rôle de premier plan qui a assuré la réussite du sommet.

Fait à Accra, le 25 mars 2022
La Conférence